

BILAN DU RESPECT DES OBLIGATIONS DU GROUPE M6

VOLET PROTECTION DES PUBLICS/ENJEUX SOCIÉTAUX

Exercice 2021

SOMMAIRE 2/3

2^{ÈME} PARTIE : LES OBLIGATIONS SPÉCIFIQUES

/04 PLURALISME POLITIQUE

/05 DROITS ET LIBERTÉ

/06 PROTECTION DU JEUNE PUBLIC

/07 COMMUNICATIONS COMMERCIALES ET PROTECTION DES CONSOMMATEURS

Publicité, parrainage, téléachat et placement de produit

/08 ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX

Représentation de la diversité de la société française, des femmes, accessibilité des programmes, santé

/09 ANNEXES

04

PLURALISME POLITIQUE

Obligations relatives au pluralisme et aux campagnes électorales



Appréciation du pluralisme en dehors des périodes électorales

- Concernant le 1^{er} trimestre 2021, le Conseil a relevé que l'exposition du bloc de l'exécutif était conforme aux dispositions de la délibération précitée. Dans la part réservée aux formations politiques, il a observé la sous-exposition de La République en marche, du Rassemblement national, de la France insoumise, du MoDem et de Debout la France. Le Conseil a appelé l'attention des responsables de la chaîne sur la nécessité de mieux se conformer à l'avenir aux règles prévues par le principe de pluralisme politique.
- S'agissant du 2^e trimestre, le Conseil a relevé dans les temps relatifs aux formations politiques l'amélioration de l'exposition de La France insoumise, de Debout la France et du Rassemblement national, en dépit d'une sous-représentation persistante pour cette dernière formation. Toutefois, pouvaient être aussi constatées la sous-représentation persistante de La République en marche et du MoDem, ainsi que la sous-représentation du Parti Communiste français. Le Conseil a attiré l'attention des responsables de la chaîne sur la nécessité de veiller à l'avenir, avec la plus grande rigueur, aux équilibres des temps de parole en application des règles posées par sa délibération n° 2017-62 du 22 novembre 2017.
- En ce qui concerne le 3^e trimestre, le Conseil a relevé l'exposition des représentants de nombreux partis politiques. Il a constaté l'amélioration de l'exposition du MoDem et du Parti Communiste français. Il a néanmoins observé la sous-représentation persistante de la République en marche, du Rassemblement national et la sous-représentation de La France insoumise.
- Enfin, pour ce qui est du 4^e trimestre, l'Arcom a relevé que l'exposition du bloc de l'exécutif était désormais conforme aux dispositions de la délibération précitée. Dans la part réservée aux formations politiques, elle a observé l'amélioration de l'exposition du Rassemblement national ainsi que la sous-représentation du bloc de l'UDI/Agir/MR et du Parti Communiste français. L'Autorité a constaté que le principe de pluralisme avait été globalement respecté sur l'antenne de M6, en dépit de l'absence d'exposition du Nouveau parti anticapitaliste sur l'année.

Appréciation du pluralisme lors des périodes électorales : temps de parole liés à la campagne pour les élections régionales et départementales de 2021



- Lors de sa séance du 23 juin 2021, le Conseil supérieur de l'audiovisuel a examiné les temps de parole relevés sur M6 pour le traitement de l'actualité relative aux élections régionales et départementales. L'appréciation du Conseil a porté sur le respect du principe d'équité des temps de parole au cours de la période du 10 mai au 18 juin 2021.**
- Le CSA a relevé sur M6 que le principe d'équité a été globalement respecté dans l'ensemble des circonscriptions traitées même s'il a noté que le temps d'expression accordé aux candidats était réduit.**
- Lors de sa séance du 30 juin 2021, le Conseil a examiné les temps de parole relevés sur M6 pour le traitement de l'actualité relative aux élections régionales et départementales. L'appréciation du Conseil a porté sur le respect du principe d'équité des temps de parole au cours de la période du 21 au 25 juin 2021.**
- Le CSA a relevé avec satisfaction que le principe d'équité avait été globalement respecté dans l'ensemble des circonscriptions traitées, en dépit de la surexposition de la liste conduite par Sébastien Chenu et l'absence d'accès à l'antenne de la liste conduite par Karima Delli dans la circonscription des Hauts-de-France. Dans la perspective des prochaines échéances électorales, le Conseil a appelé les représentants de M6 à poursuivre leurs efforts dans l'application des règles en matière de pluralisme politique.**

05

DÉONTOLOGIE, DROITS ET LIBERTÉ

/ Honnêteté de l'information



Article 1^{er} de la délibération n° 2018-11 du 18 avril 2018 relative à l'honnêteté et à l'indépendance de l'information et des programmes qui y concourent : *« L'éditeur d'un service de communication audiovisuelle doit assurer l'honnêteté de l'information et des programmes qui y concourent. [...] L'éditeur garantit le bien-fondé et les sources de chaque information. Dans la mesure du possible, l'origine de celle-ci doit être indiquée. L'information incertaine est présentée au conditionnel. Il fait preuve de rigueur dans la présentation et le traitement de l'information. [...] Il veille au respect d'une présentation honnête des questions prêtant à controverse, en particulier en assurant l'expression des différents points de vue par les journalistes, présentateurs, animateurs ou collaborateurs d'antenne. ».*

Article 2-3-8 de la convention du service M6 relatif à l'honnêteté de l'information et des programmes : *«L'exigence d'honnêteté s'applique à l'ensemble des programmes. L'éditeur respecte la délibération du Conseil supérieur de l'audiovisuel relative à l'honnêteté et à l'indépendance de l'information et des programmes qui y concourent [...]».*

Au cours de l'année 2021, le CSA n'est pas intervenu s'agissant des dossiers relatifs à l'honnêteté de l'information.

/ Droits de la personne



Article 3 de la délibération n° 2018-11 du 18 avril 2018 relative à l'honnêteté et à l'indépendance de l'information et des programmes qui y concourent : « *Dans le respect du droit à l'information, la diffusion d'émissions, d'images, de propos ou de documents relatifs à des procédures judiciaires ou à des faits susceptibles de donner lieu à une information judiciaire nécessite qu'une attention particulière soit portée au respect de la vie privée, au respect de la présomption d'innocence, ainsi qu'à l'anonymat des mineurs délinquants au sens de l'ordonnance du 2 février 1945 ou victimes ou en grande difficulté dans les conditions prévues par l'article 39 bis de la loi du 29 juillet 1881, sans préjudice des dispositions de la délibération du 17 avril 2007 relative à l'intervention des mineurs dans le cadre d'émissions de télévision diffusées en métropole et dans les départements d'outre-mer. [...]* ».

Article 2-3-4 de la convention du service M6 relatif aux droits de la personne : L'éditeur « *respecte les droits de la personne relatifs à sa vie privée, son image, son honneur et sa réputation tels qu'ils sont définis par la loi et la jurisprudence* ». « *Il veille en particulier : - à ce qu'il soit fait preuve de retenue dans la diffusion d'images ou de témoignages susceptibles d'humilier ces personnes [...].* ». « *Il fait preuve de mesure lorsqu'il diffuse des informations ou des images concernant une victime ou une personne en situation de péril ou de détresse.* ».

Au cours de l'exercice 2021, le CSA n'est pas intervenu s'agissant des dossiers relatifs aux droits de la personne.

COMITÉ RELATIF À L'HONNÊTÉTÉ, À L'INDÉPENDANCE ET AU PLURALISME DE L'INFORMATION ET DES PROGRAMMES



- / Le groupe M6 a nommé un Comité éthique commun à ses services qui proposent des programmes d'information (M6, W9, Paris Première, RTL). Ce comité est composé de cinq membres indépendants, en respectant un équilibre paritaire. Il dispose d'une page dédiée sur le site Internet du groupe M6 qui mentionne l'adresse à laquelle il peut être saisi et qui permet la publication de ses bilans annuels d'activité.
- / En 2021, le Comité s'est réuni à trois reprises, pour notamment instruire une saisine interne et échanger sur les enjeux relatifs au droit de la presse pour les émissions télévisées et radiophoniques du groupe.
- / Le groupe M6 respecte ainsi pleinement les obligations qui lui incombent en application de la loi et de ses conventions.

06

PROTECTION DU JEUNE PUBLIC

✓ L'Autorité n'est pas intervenue au titre de l'année 2021 auprès des services du groupe M6 en matière de protection des mineurs.

07

COMMUNICATIONS COMMERCIALES/ PROTECTION DES CONSOMMATEURS

Publicité, parrainage, téléachat et placement de produit

/ Temps publicitaire pour une heure donnée (12 minutes maximum)

M6, 6ter et Gulli déclarent avoir respecté le seuil de douze minutes de publicité pour une heure donnée, pour l'année 2021.

En raison d'un incident d'antenne, W9 déclare avoir réalisé un dépassement publicitaire d'une minute et cinquante secondes le 10 septembre 2021 à proximité de l'émission *Le Double Espresso RTL2 - W9*. Les publicités sonores de RTL2 ont été diffusées à l'antenne de W9, entraînant un dépassement entre 9 heures et 10 heures. A l'image, seuls les visuels du plateau étaient diffusés.

/ Moyenne horaire quotidienne (9 minutes maximum)

M6, W9, 6ter et Gulli déclarent avoir respecté la limite du temps de publicité autorisé par heure d'antenne en moyenne quotidienne, pour l'année 2021.

/ Interventions de l'Autorité

Après avoir constaté la diffusion sur M6 d'une émission intitulée *Lego Masters* consacrée à la construction de créations en pièces de LEGO, l'Autorité a demandé à l'éditeur de veiller au respect de la réglementation publicitaire.

/ Le parrainage, le téléachat, le placement de produit

En 2021, l'Autorité n'est pas intervenue auprès du groupe M6 en matière de parrainage de ses programmes, de téléachat ou de placement de produit.

08

ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX

Représentation de la diversité de la société française

Représentation des femmes

Cohésion sociale

Accessibilité des programmes

Santé

Représentation de la diversité de la société française

Article 2-3-3 : Représentation de la société française

« L'éditeur respecte la délibération du Conseil supérieur de l'audiovisuel tendant à favoriser la représentation de la diversité de la société française dans les programmes des chaînes nationales hertziennes gratuites et de Canal+ [...]. L'éditeur s'engage à représenter la diversité de la société française dans ses programmes. Cette représentation est notamment évaluée annuellement au regard du Baromètre de la diversité. Enfin, il s'engage à promouvoir la diversité de la société française et la cohésion sociale, notamment à l'occasion de la fête nationale du 14 juillet, par la diffusion de messages spécifiques ».

Les chaînes du groupe M6 se sont conformées à l'ensemble des engagements déclarés à l'Arcom en matière de juste représentation de la société française.

S'agissant de la programmation, un spot, « *Nous sommes la France* », célébrant la diversité de la société française a été très largement diffusé sur l'ensemble des chaînes du groupe le 14 juillet 2021 : 5 fois chacune pour les chaînes M6, W9, 6ter, Paris Première, Téva, MCM, MCM Top, RFMTV, Gulli, Tiji et Canal J. Les chaînes jeunesse ont également mis en place une journée thématisée avec un clip spécial.

De surcroît, le groupe M6 a par exemple respecté l'engagement selon lequel, dans au moins 60% des fictions produites, un rôle est tenu par une personne perçue comme non-blanche. Ainsi, **70h** de fictions audiovisuelles commandées en 2021 contenaient au moins un rôle tenu par une personne perçue comme non-blanche, ce qui représente **79%** des commandes passées cette année. Il est à noter que **100%** des fictions de première partie de soirée comprenaient des rôles tenus par des personnes représentatives de la diversité. Par ailleurs, le groupe M6 a proposé des programmes sensibilisant le jeune public au handicap avec, par exemple, une nouvelle saison de *Mes tubes en signe* présenté par Luca Gelberg ou encore *Kid & Toi* traduits en langue des signes.

S'agissant des engagements déclarés en termes de ressources humaines, il apparaît également que le groupe a poursuivi ses nombreuses actions : il a organisé des opérations multiples et des formations pour sensibiliser en interne aux enjeux du handicap tout en favorisant l'insertion professionnelle de personnes en situation de handicap (**20** personnes ont été recrutées au sein du groupe dont 4 en CDI). Il a développé également le recours au secteur protégé et accompagné plusieurs personnes incarcérées dans leur parcours de réinsertion sociale et d'intégration par l'action de sa fondation qui lutte contre la récidive.

L'ensemble des engagements du groupe M6 sont à retrouver en annexe du [rapport](#) de l'Arcom sur la représentation de la société française à la télévision (exercice 2021).

Droits des femmes











En vertu de l'article 2-3-12 de leurs conventions, les chaînes du groupe respectent la délibération de l'Arcom relative au respect des droits des femmes et M6 s'engage à ce que la part des femmes expertes en plateau tende progressivement vers la parité. Dans le cadre de cette délibération et pour la septième année consécutive, le groupe M6 a remis à l'Arcom les indicateurs quantitatifs et qualitatifs sur la représentation des femmes et des hommes dans ses programmes.

S'agissant des indicateurs quantitatifs, l'Arcom relève avec satisfaction que l'ensemble des quatre chaînes du groupe qui remettent des indicateurs à l'Arcom ont atteint la parité (6ter 57%, W9 55%, Gulli 53% et M6 51%). Par ailleurs, le taux d'expertes sur M6 est passé de 30% en 2020 à 52% en 2021.





S'agissant des indicateurs qualitatifs, 6ter est la seule chaîne à avoir diffusé un volume horaire de programmes luttant contre les préjugés sexistes moins important qu'en 2020. Les chaînes M6, W9 et Gulli ont, quant à elles, enregistré une nette progression. En 2021, les chaînes 6ter et W9 ont proposé moins de programmes pouvant se prévaloir d'un caractère non stéréotypé qu'en 2020, mais les chaînes M6 et Gulli ont progressé. Parmi les fictions, œuvres d'animation ou longs métrage diffusés sur Gulli en 2021, 45% pouvaient se prévaloir d'un caractère non stéréotypé.

Des informations supplémentaires sont disponibles dans le [rapport](#) de l'Arcom sur la représentation des femmes à la télévision et à la radio pour l'exercice 2021.

Accessibilité

Accessibilité (sous-titrage, LSF et audiodescription)		
	Sous-titrage : 100% de programmes sous-titrés	6 854 heures soit 100 %
	Sous-titrage : 100% de programmes sous-titrés	7 113 heures soit 100%
	Sous-titrage : 60% de programmes sous-titrés	6 490 heures soit 91%
	Sous-titrage : 30% de programmes sous-titrés	4 411 heures soit 57%
	Sous-titrage : 45% de programmes sous-titrés	4 122 heures soit 59%
	Audiodescription : 100 programmes audiodescrits dont au moins 55 inédits	247 programmes dont 126 inédits
	Audiodescription : 25 programmes inédits en audiodescription	33 programmes inédits
	Audiodescription : 12 programmes inédits en audiodescription	16 programmes inédits
	Audiodescription : 5 programmes inédits en audiodescription	8 programmes inédits
	Audiodescription : 2 programmes inédits en audiodescription	12 programmes inédits

Accessibilité

Accessibilité (sous-titrage, LSF et audiodescription)		
	Sous-titrage : 20% de programmes sous-titrés	3 998 heures soit 49%
	Sous-titrage : 20% de programmes sous-titrés	6 520 heures soit 76%
	Sous-titrage : 20% de programmes sous-titrés	5 501 heures soit 80%
	Sous-titrage : 10% de programmes sous-titrés	1 791 heures soit 23%
	Sous-titrage : 10% de programmes sous-titrés	6 669 heures soit 80%
	Sous-titrage : 10% de programmes sous-titrés	1 227 heures soit 15%
	LSF : 2 émissions hebdomadaires d'apprentissage de la langue des signes	Respecté
	LSF : 1 émission hebdomadaire d'apprentissage de la langue des signes	Respecté

Des informations supplémentaires sont disponibles dans le rapport de l'Arcom sur la représentation du handicap à l'antenne et l'accessibilité des programmes aux personnes handicapées pour l'exercice 2021.

/ Santé

Article 3-1-10 : promotion d'une alimentation et de comportements favorables à la santé

« Sous réserve d'éventuelles modifications législatives et réglementaires relatives à la publicité alimentaire dans les programmes jeunesse, l'éditeur s'engage à respecter les termes de la charte visant à promouvoir une alimentation et une activité physique favorables à la santé dans les programmes et les publicités diffusés à la télévision. Ces programmes représentent un volume annuel minimal de quinze heures. »

Charte visant à promouvoir une alimentation et des comportements favorables à la santé dans les programmes audiovisuels et les publicités (2020- 2024)

« Chaque chaîne de télévision « jeunesse » s'engage à diffuser un volume horaire annuel minimum de 40 heures de programmes en lien avec une bonne hygiène de vie, avec une possibilité de mutualisation entre les chaînes d'un même groupe »


Le groupe M6 a respecté ses engagements relatifs à la diffusion d'un volume minimal de programmes faisant la promotion d'une bonne hygiène de vie, respectant ainsi la charte alimentaire (2020-2024).

	74 heures de programmes	Engagement minimal de 15 heures
	14 heures de programmes	
	72 heures de programmes	Engagement minimal de 15 heures
	316 heures de programmes	Engagement minimal de 40 heures
	302 heures de programmes	Engagement minimal de 40 heures
	192 heures de programmes	Engagement minimal de 40 heures
	3 heures de programmes	

09


ANNEXES

/ Moyenne quotidienne de publicité par heure d'antenne la plus basse et la plus haute pour chaque mois de l'année 2021


		Date	Durée moyenne par heure (MM:SS)
Janvier	Minimum	01/01/2021	02:20
	Maximum	23/01/2021	08:08
Février	Minimum	04/02/2021	06:16
	Maximum	14/02/2021	08:22
Mars	Minimum	04/03/2021	06:17
	Maximum	14/03/2021	08:33
Avril	Minimum	08/04/2021	06:11
	Maximum	25/04/2021	08:46
Mai	Minimum	13/05/2021	06:52
	Maximum	28/05/2021	08:52
Juin	Minimum	29/06/2021	07:54
	Maximum	20/06/2021	08:56
Juillet	Minimum	11/07/2021	07:36
	Maximum	30/07/2021	08:56
Août	Minimum	18/08/2021	06:55
	Maximum	30/08/2021	08:55
Septembre	Minimum	04/09/2021	08:13
	Maximum	25/09/2021	08:57
Octobre	Minimum	10/10/2021	08:02
	Maximum	12/10/2021	08:59
Novembre	Minimum	13/11/2021	08:32
	Maximum	21/11/2021	09:00
Décembre	Minimum	31/12/2021	06:25
	Maximum	03/12/2021	08:59

Source : déclaration de la chaîne


/ Moyenne quotidienne de publicité par heure d'antenne la plus basse et la plus haute pour chaque mois de l'année 2021

		Date	Durée moyenne par heure (MM:SS)
Janvier	Minimum	01/01/2021	02:49
	Maximum	30/01/2021	08:22
Février	Minimum	20/02/2021	07:38
	Maximum	12/02/2021	08:39
Mars	Minimum	16/03/2021	07:12
	Maximum	29/03/2021	08:49
Avril	Minimum	11/04/2021	07:46
	Maximum	29/04/2021	09:00
Mai	Minimum	02/05/2021	08:02
	Maximum	31/05/2021	08:56
Juin	Minimum	26/06/2021	07:46
	Maximum	17/06/2021	08:56
Juillet	Minimum	26/07/2021	07:17
	Maximum	13/07/2021	08:55
Août	Minimum	21/08/2021	07:25
	Maximum	24/08/2021	08:54
Septembre	Minimum	25/09/2021	08:31
	Maximum	12/09/2021	08:56
Octobre	Minimum	01/10/2021	08:01
	Maximum	14/10/2021	08:57
Novembre	Minimum	14/11/2021	08:33
	Maximum	28/11/2021	08:58
Décembre	Minimum	27/12/2021	07:26
	Maximum	04/12/2021	08:59

/ Moyenne quotidienne de publicité par heure d'antenne la plus basse et la plus haute pour chaque mois de l'année 2021

		Date	Durée moyenne par heure (MM:SS)
Janvier	Minimum	01/01/2021	02:44
	Maximum	30/01/2021	08:12
Février	Minimum	17/02/2021	07:08
	Maximum	27/02/2021	08:29
Mars	Minimum	03/03/2021	06:36
	Maximum	12/03/2021	08:36
Avril	Minimum	05/04/2021	07:26
	Maximum	30/04/2021	08:56
Mai	Minimum	02/05/2021	07:55
	Maximum	31/05/2021	08:55
Juin	Minimum	26/06/2021	07:56
	Maximum	14/06/2021	08:55
Juillet	Minimum	25/07/2021	06:39
	Maximum	09/07/2021	08:54
Août	Minimum	21/08/2021	06:54
	Maximum	31/08/2021	08:54
Septembre	Minimum	17/09/2021	07:31
	Maximum	22/09/2021	08:55
Octobre	Minimum	24/10/2021	07:14
	Maximum	29/10/2021	08:56
Novembre	Minimum	07/11/2021	08:14
	Maximum	25/11/2021	08:59
Décembre	Minimum	31/12/2021	07:05
	Maximum	01/12/2021	08:58

➤ Moyenne quotidienne de publicité par heure d'antenne la plus basse et la plus haute pour chaque mois de l'année 2021

		Date	Durée moyenne par heure (MM:SS)
Janvier	Minimum	01/01/2021	00:59
	Maximum	24/01/2021	03:03
Février	Minimum	05/02/2021	02:08
	Maximum	21/02/2021	05:12
Mars	Minimum	03/03/2021	02:38
	Maximum	28/03/2021	05:28
Avril	Minimum	27/04/2021	02:46
	Maximum	05/04/2021	04:14
Mai	Minimum	10/05/2021	02:27
	Maximum	26/05/2021	05:10
Juin	Minimum	01/06/2021	03:46
	Maximum	20/06/2021	06:37
Juillet	Minimum	31/07/2021	01:37
	Maximum	16/07/2021	04:18
Août	Minimum	14/08/2021	01:55
	Maximum	29/08/2021	05:28
Septembre	Minimum	01/09/2021	03:47
	Maximum	19/09/2021	06:48
Octobre	Minimum	09/10/2021	05:55
	Maximum	31/10/2021	08:54
Novembre	Minimum	12/11/2021	08:37
	Maximum	15/11/2021	08:54
Décembre	Minimum	27/12/2021	02:06
	Maximum	02/12/2021	08:54